

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 9  
En exercice : 9  
Qui ont pris part à la délibération : 8

L'an deux mille vingt,  
le vendredi 6 mars, à 20 heures,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est rendu,  
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la  
présidence de son Maire, Jean-Pierre KOËGLER.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 1<sup>er</sup> mars 2020

**Étaient présents :** Jean-Pierre KOËGLER, Jean-Baptiste MÉRILLOT,  
Jacques GRANGEREAU, Nicolas GETE, Daniel BERTOCCHI, Annick  
VACELET, Gérard PIANET.

DATE D’AFFICHAGE

Le 12 mars 2020

**Étai(en)t excusé(e)(s) :** Céline PICHON (procuration à Jean-Baptiste  
MÉRILLOT).

**Était absent :** Alexis MURA.

**Est désigné Secrétaire de séance :** Nicolas GETE.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

**Vote du taux des taxes pour 2020.**

Le Maire rappelle, à l'Assemblée que, le montant des bases, de 2019, sont  
celles attribuées par l'État, en fin d'année et non celles qui ont servi pour la  
préparation du budget 2019. En l'absence d'information des bases 2020, il est  
proposé les bases, arrondies, de fin 2019.

n° 2020 - 08

Taxes	Base imposition	Taux 2019	Produit fiscal		Base imposition	sans majoration	Produit fiscal
d'habitation	145 500	8,55%	12 440	prévu	149 400	8,55%	12 774
	149 426	8,55%	12 776	réalisé			
foncière (bâti)	88 500	21,01%	18 594	prévu	88 500	21,01%	18 594
	88 598	21,01%	18 614	réalisé			
foncière (non bâti)	41 000	29,38%	12 046	prévu	41 000	29,38%	12 046
	41 058	29,38%	12 063	réalisé			
			43 080	prévu			
			43 453	réalisé			<b>43 414</b>

Monsieur le Maire certifie, sous sa  
responsabilité, le caractère  
exécutoire de cet acte, et informe  
qu'il peut faire l'objet d'un recours  
auprès du Tribunal Administratif de  
Besançon, dans un délai de deux  
mois à compter de sa publication et  
sa transmission aux services de  
l'État.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL à l'UNANIMITÉ,**

**- DÉCIDE de ne pas augmenter le taux des différentes taxes.**

Ainsi délibéré, les an, mois et jour que dessus,

Le Maire,

Jean-Pierre KOËGLER

